Vous étiez à l'AP-HP en 2019, vous n'avez pas eu vos chèques cadeau, Vous êtes concernés



JUSTICE RENDUE: CARTE CADEAU DE 120€ POUR TOUS

Rappelez-vous, le 20 décembre 2019 Martin HIRSCH annonçait l'attribution de chèque cadeau d'une valeur totale de 120€ pour souligner l'investissement pendant la période du 5 au 20 décembre 2019, de tous les personnels soignants, administratifs, techniques et logistiques de la région francilienne n'ayant pas eu plus d'une journée d'absence.

Un peu plus de 23 000 agents ont reçu dès mars 2020 leur chèque cadeau quand une grande majorité, 77 000, en était écartée.

Devant la mise en place d'un dispositif discriminatoire excluant une grande partie des agents, votre syndicat Sud Santé a pris la décision de porter l'affaire devant la juridiction administrative dès le 18 février 2020.

Nous avons obtenu satisfaction

Le 7 février 2022, le tribunal administratif de Paris a pris la décision d'annuler la note du Directeur Général et du DRH de l'APHP. Celle-ci excluait du bénéfice du dispositif de chèque cadeaux, les personnels médicaux et les personnels absents plus d'une journée sur la période.

Votre syndicat sud santé vous invite à vous inscrire sur la plateforme dédiée pour obtenir une carte cadeau d'une valeur de 120€.

L'ensemble des personnels soignants, administratifs, techniques, logistiques et médicaux présents sur la période et n'ayant pas reçu de chèque cadeau sont éligibles.

La plateforme ci-dessous sera opérationnelle du 17 juin au 18 juillet via l'intranet de l'APHP puis sur internet



https://carte-cadeau.aphp.fr/

Entre dire et faire, nous faisons, c'est aussi cela être un syndicat différent

